

### 🕒 APL en temps réel

Le mode de calcul des allocations logement (APL, ALS et ALF) est modifié. Le droit à ces prestations n'est plus basé sur les revenus perçus deux ans plus tôt, mais en prenant compte les ressources les 12 derniers mois, avec un réexamen trimestriel des droits : c'est le principe de la contemporanéisation des aides au logement.

### + Dernière étape de la réforme du 100 % Santé

Le 100 % est complètement mis en place en audiologie et en dentaire.

### ↑ Revalorisation des retraites des exploitants agricoles

Les pensions de retraite des exploitants agricoles sont revalorisées. Désormais, leur pension ne peut être inférieure à 85 % du SMIC, contre 75 % auparavant.

1ER NOVEMBRE

### 1ER DÉCEMBRE

#### 🏠 Durcissement des conditions d'ouverture du droit au chômage

Pour ouvrir droit aux allocations chômage, il est désormais nécessaire d'avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois (36 mois pour les + de 53 ans). De même, un demandeur d'emploi doit désormais travailler 6 mois pour recharger ses droits au chômage.

#### 📉 Dégressivité de l'allocation chômage pour les hauts revenus

L'allocation chômage sera dégressive pour les demandeurs d'emploi de moins de 57 ans qui perçoivent une allocation égale ou supérieure à 4 500 € brut par mois : leur allocation sera diminuée de 30 % à compter du 7ème mois.

#### ♀ Ouverture de la PMA à toutes les femmes

La loi bioéthique est publiée au Journal officiel. Elle ouvre le remboursement de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes. Le droit est effectif depuis la parution d'un décret d'application, fin septembre 2021.

03  
AOÛT

### 01 JUILLET

#### € Ouverture des indemnités journalières pour les professionnels libéraux

Les professionnels libéraux (hors avocats) ont dorénavant droit à des indemnités journalières pour les trois premiers mois d'incapacité de travail.

#### ♂ Allongement du congé paternité

Le congé paternité est porté à 28 jours.

#### 💰 Épargne retraite

Les rentes inférieures à 100 €/mois peuvent être converties en capital : les sommes placées dans un contrat de retraite supplémentaire (Madelin, Article 83 et PERO) ne peuvent être récupérées qu'en rente.

Par exception, les rentes qui ne dépassent pas un certain seuil fixé à 100 €/mois peuvent être récupérées en capital.

#### 📊 Modification du calcul du salaire journalier de référence

Dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, le calcul du salaire journalier de référence (SJR), qui permet de calculer l'allocation chômage, est modifié.

Il prend désormais en compte le salaire perçu par le salarié au cours des 24 derniers mois, contre 12 mois auparavant. Les nouvelles règles s'appliquent aux salariés dont la fin de contrat intervient dès le 1er octobre.

1ER OCTOBRE